

Table des matières
du présent cahier
06

06 – Le château féodal

- Emplacement et histoire de la forteresse	Page 02
- La chapelle du château	Page 10
- Les caves	page 12
- Le souterrain	page 13
- Des histoires de propriété du site	page 14

LE CHATEAU FÉODAL

Ussel d'Allier qui fut châtellenie seigneuriale pendant deux siècles, puis ducal pendant deux siècles et demi, enfin châtellenie royale de 1527 à 1789, qui fut desservie par deux grandes routes du royaume de France, qui fut pendant sept siècles chef-lieu administratif, économique et juridique pour les populations de sept villages environnants (2500 à 3000 personnes en moyenne), n'est plus maintenant qu'un fantôme évanescent. En ce début du 21^{ème} siècle, le village n'a ni chambres d'hôtes, ni auberge gourmande, ni hôtellerie touristique qui ferait revivre, par exemple, la nourriture et le cadre de vie des auberges et relais de diligences des temps anciens, ni éco-musée (industries anciennes du village : chaux, chanvre, ... , vieux outils..), ni chemin de grande randonnée, ni parcours de santé ou touristique balisé offrant au promeneur la grande diversité de nos chemins et paysages, ni plan d'un circuit de nos dix croix de chemins, ni spécialité locale,, ni même le moindre commerce d'alimentation. Et pourtant, chaque été, on y rencontre des touristes !

Certains sont attirés par la nature. Ils garent alors leurs véhicules au pied de la grande statue de la Vierge qui domine la région, et on les rencontre sur le chemin du haut de la colline.. Pour les uns c'est le vaste paysage s'étendant dans toutes les directions, sur largement plus de 100km lorsque les conditions sont bonnes, qui les attire. Les autres viennent utiliser les courants ascendants générés par la colline, près de la table d'orientation, pour s'initier aux plaisirs du parapente, du cerf-volant ou de l'aéromodélisme.

D'autres, amoureux d'histoire et d'œuvres d'art, sont attirés par le gisant du chevalier Aubert scellé dans l'église. Parfois l'un d'entre eux, en sortant de l'édifice par le porche situé sous le clocher, se rend compte qu'il est au centre d'une large butte, au milieu du bourg. Son sommet, en légère surélévation, est bordé d'un muret. Un escalier, fermé d'une grille, donne accès à cet espace vide. Le sol du clocher et de l'église, érigés juste à côté, est légèrement en contrebas. Un long mur s'approchant d'un parfait demi-cercle longeant la place de la fontaine, limite au Sud cette large éminence. Si quelques uns s'interrogent sur cette anachronique motte, bien peu ont l'intuition qu'ils se trouvent en fait, à la sortie du clocher, dans ce qui fut la haute-cour d'un château féodal, cœur et centre administratif des sept villages de la châtellenie, et que le petit escalier est celui de l'ancien cimetière paroissial puis communal désaffecté en 1864.....

Emplacement et histoire de la forteresse

Le cadastre de 1836, conservé en mairie, montre le village tel qu'il était pratiquement à la fin de l'ancien régime, car le quart de siècle 1789/1815 n'a pas été propice à une croissance matérielle et humaine ni au développement des villages ruraux. Par ailleurs, plusieurs des routes actuelles desservant Ussel sont des créations entièrement nouvelles du 20^{ème} siècle. Elles n'ont donc perturbé l'ancienne organisation du bourg que bien après 1836. Ce cadastre est par conséquent d'un grand intérêt. Apparaît alors une motte castrale telle qu'étaient les mottes primitives lors de l'apparition des tous premiers châteaux-forts en bois. Le passage ultérieur à une construction pérenne en pierres semble s'être fait sans modification importante de l'implantation originelle.

Dès lors, en gardant en tête le plan cadastral de la motte féodale et ses détails, imprégnez-vous des lieux. Promenez-vous tranquillement dans et autour de l'ensemble. Arrêtez-vous quelques instants à l'entrée de l'allée de tilleuls, à quelques mètres du christ en croix situé à l'extrémité de la place de l'église. Et soudainement la forteresse médiévale vous apparaît, imposante et inchangée depuis des siècles.

En haut du tertre, derrière le mur d'enceinte, un espace de 30 toises de diamètre (près de 60m soit environ 2.800m² de surface totale) constitue le cœur de la citadelle avec, au milieu, la cour d'honneur, dite aussi haute-cour. Autour d'elle on trouve les écuries, le casernement, les ateliers, les cuisines, des greniers, ... Sous elle les caves avec leurs réserves de vivres, d'armes et de munitions. Dans cet espace clos, l'imposant donjon carré domine les remparts et toute la plaine. C'est la demeure seigneuriale et le centre administratif de la châtellenie.

Un large fossé extérieur servant de glacis étend l'emprise totale à un près d'un hectare.

Au milieu du village : La MOTTE CASTRALE



M 1 et M 2 : Reliquats du haut mur d'enceinte de la citadelle

M 3 : Mur extérieur soutenant la basse cour plusieurs mètres au-dessus de la plaine

- Pt : Position de l'ancien pont au-dessus d'une partie du fossé
 Pl : Position de l'entrée dans la citadelle avec son pont-levis
 Po : Emplacement de l'ancienne porterie sur deux caves originales du château féodal
 F : Large fossé dégagé aux pieds du château
 Église : Bâtiment relevé en 1805 sur l'emplacement de la vieille église romane du château féodal qui s'était effondrée en septembre 1804
 Pointillé : Essai de restitution de l'enceinte originale

Au pied probable (?) de la face occidentale du donjon, à la place du transept de l'église



actuelle, s'élève la chapelle romane du château (cf. cahier 09 pour sa description) Dans cette chapelle privée sont inhumés les prieurs et des membres de la famille seigneuriale (gisant du chevalier Aubert). A l'extrémité Ouest de la cour d'honneur le pont-levis flanqué de ses défenses, verrouille l'unique accès à la citadelle. L'imposante muraille d'enceinte, couronnée d'un chemin de ronde, protège l'ensemble. Le reste du haut mur encore visible ci-contre

sur la face Nord et Nord-Est du tertre, ne donne qu'une très faible idée de ce qu'était la muraille d'enceinte. D'une part il est arasé au niveau de la base du donjon, il lui manque donc toute la partie haute de la muraille du château. D'autre part la partie inférieure a disparu aux regards. Elle est maintenant enchâssée sous des mètres de terre provenant lentement mais sûrement de la colline surplombant le site et qui, au fil des siècles, ont presque totalement comblé ici l'ancien fossé.

Ce dernier, large d'environ 10 toises (20m), ceinture la place forte. Pour des raisons de sécurité militaire, la géographie des lieux imposait qu'il soit nettement en contrebas par rapport au terrain à l'entour, afin qu'il soit une souricière pour les assaillants. Il était cependant inutile de le mettre en eau car n'importe quelle sape à l'Ouest l'aurait vidé. Mais, à l'origine était-il totalement sec ou au contraire au fond maintenu plus ou moins marécageux grâce aux sources qui sourdaient alors de la colline ? Un sondage archéologique permettrait d'en retrouver le fond originel et de trancher entre les deux hypothèses.



Un mur de contrescarpe, dont le tracé est encore bien visible sur une longue partie de son parcours, consolidait le bord externe vertical du fossé encaissé. Ce dernier était ainsi dissuasif pour les assaillants qui risquaient de s'y faire tuer depuis le haut des remparts. Un pont (sous la partie occidentale de l'actuelle place de l'église et le long de son mur

méridional), peut-être armé d'une barbacane d'entrée, permettait d'avancer au-dessus du fossé, jusqu'au pilier de réception du pont-levis. Lorsque ce dernier était abaissé pour assurer la continuité avec le pont, on pouvait alors accéder de plein pied à l'intérieur de l'enceinte fortifiée.

Avant 1258 mais sans doute aussi plus tard, un terrain plat d'entraînement (et de lice les jours de fête) avait probablement été aménagé au Nord-Ouest et au Nord, en bordure extérieure du fossé.

Un long mur de soutènement, haut de plusieurs mètres, limite du côté de la plaine cette plate-forme extérieure à la citadelle. Il en existe encore une bonne partie (M3 du plan page 3). Au Nord-Est, un autre mur de faible hauteur, incrusté dans la colline, maintenait en place les terres du coteau. Un pan semble en subsister, à la sortie du village, à gauche de la route montant à la Vierge. De cet espace extérieur, on pouvait jouir d'une vue magnifique et totalement ouverte sur la plaine. Cette vaste plate-forme triangulaire fut ensuite dotée de bâtiments annexes pour désengorger ceux de la haute cour (écuries, pigeonnier, ...), et devint en fait, au fil du temps, la basse-cour du château. L'emprise totale (citadelle, fossé circulaire, et basse cour) est un peu supérieure à un hectare. Au 19^{ème} siècle une maison bourgeoise fut érigée au Nord de la basse cour, sur les restes d'un très vieux logis alors encore habité. Ce dernier est maintenant enchâssé dans le rez-de-chaussée de la construction. Le vieux mur de soutènement contigu, abattu sur les quelques dizaines de mètres de la propriété, laissa place à une vigne pentue exposée à l'ouest. Un important pigeonnier rond y fut reconstruit après 1836 (sur l'emplacement du précédent ?). Il était encore en activité entre la guerre de 1914 et celle de 1940. Il a été démoli puis arasé dans la fin du 20^{ème} siècle. Seule une trace ténue au sol dans la cour de la propriété située au bout de l'allée des tilleuls permet encore de le situer. Elle montre qu'il avait près de huit mètres de diamètre, et selon mon souvenir vivant une hauteur un peu supérieure avec son toit conique couvert de tuiles plates

Vu de la plaine et des marais, il paraissait vraiment imposant le château seigneurial d'Ussel : deux hauts remparts, l'un au-dessus de l'autre, et encore plus haut, couronnant l'ensemble, le puissant donjon carré. Transportons nous huit siècles en arrière, sur les pas d'un voyageur arrivant par Leu. En gravissant la longue montée vers le château, en fin de parcours nous longeons sur la droite le mur du prieuré tandis que la pente ne cesse de s'accroître. Devant nous un long et haut mur barre l'espace (mur de soutènement de la basse-cour extérieure). À son pied, une place nous accueille. À main gauche s'ouvre le vieux chemin qui mène au cimetière et à l'église de la paroisse (à la Croisette à ces époques lointaines) puis poursuit jusqu'au moulin à vent au sommet de la colline (emplacement près de la statue actuelle de la vierge). À main droite, entre le mur de clôture du prieuré et le premier rempart, un bon chemin conduit, au bout de quelques dizaines de mètres, à la rampe d'accès au château (la rampe qui mène actuellement à la place de l'église en est le résidu). En haut de cette rampe qui borde un large et profond fossé, la basse-cour s'ouvre devant les visiteurs. Immédiatement à droite se trouve l'entrée d'un pont d'une dizaine de mètres de long qui surplombe le fossé et s'interrompt au milieu. D'où nous sommes, l'imposant fortin apparaît alors dans son intégralité. Une unique et forte porte s'ouvre dans la muraille, plusieurs mètres au-dessus du fond du fossé. Le pont-levis abaissé permet d'accéder de plain-pied à l'intérieur de la forteresse. Et au-dessus du tout, dans le ciel : le haut donjon carré.

De plus, sur la haut de la colline, au lieu dit « la Garde », une indispensable tour de bois ou de pierre (peut-être doublée d'une seconde plus au Sud) permet une vision panoramique au-dessus du couvert forestier environnant, et assure ainsi une surveillance sécuritaire du flan oriental de la colline et de la vallée de la Sioule, invisibles du château. L'ensemble imposait une sensation de puissance et inspirait un sentiment de sécurité à l'intérieur des murs de la citadelle.

Jusqu'au 14^{ième} siècle l'artillerie de siège est constituée de divers types de catapultes qui projettent principalement des pierres (mais parfois des cadavres, des essaims d'abeilles, des pots enflammés,...). Les plus grosses peuvent cependant envoyer 80kg à plus de 300m. Elles subiront d'incessants progrès. Les boulets seront soigneusement façonnés sur gabarits et pesés pour être tous identiques. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, leur précision est alors extraordinaire. Les coups arrivent pratiquement toujours au même point d'impact provoquant ainsi en quelques coups une brèche dans la muraille ou son effondrement. Parallèlement apparaissent les premières bombardes et veuglards à poudre mais qui n'ont qu'une portée de 50 à 100m. Toute ces artilleries fonctionnent en tir courbe. Celle à poudre est peu précise et irrégulière, voire dangereuse. Aucun moyen de pointage n'a encore été inventé. Au début du 15^{ième} siècle on invente l'affût et les coins d'inclinaison qui, dès lors, permettent de modifier les trajectoires aériennes des tirs à poudre noire et donc de mieux cibler les points d'impact. Les boulets restent cependant en pierre, grès ou marbre et sont taillés dans les carrières. Il existe parallèlement des boules composés de poudre, eau-de-vie, cire, soufre, térébenthine et chaux vive. En plus de leurs effets incendiaires ces boulets étaient aussi de véritables obus traçants, précieux pour ajuster les tirs la nuit.

Au environ de 1450, tout change. Des tubes lisses en bronze coulé apparaissent, et avec eux le tir tendu. Les boulets de pierre font place aux boulets de fer. Ces premiers canons ont une portée de quelques centaines de mètres. Mais ils projettent les boulets à la vitesse de 300 m/s ce qui leur confère une puissance inconnue jusqu'alors. De plus leurs tubes peuvent tirer une centaine de coup sans éclater. Vers 1470 sont inventés les tourillons qui permettent d'incliner bien plus aisément le tube du canon, même vers le bas. Or la haute cour d'Ussel et ses casernements se situent, en ligne droite, à moins de 300m du grand chemin qui court sur le haut de la colline, et 60m en contrebas. Positionné là, cette nouvelle artillerie peut tirer à vue, en tirs tendus, sans l'obstacle habituel de la muraille, et pilonner ainsi le donjon et les divers bâtiments de la moitié occidentale de la cour. Le pont-levis lui-même est pris à revers ! La photo ci-contre de l'ancienne cour du château, prise du haut de la colline, est explicite.



. Cette nouvelle arme fait brutalement et irrémédiablement basculer la vieille place forte d'Ussel du statut de havre sécuritaire pendant plus de trois siècles à celui de nasse mortelle pour tous ses occupants. Les nouveaux canons ont rendu le château-fortin d'Ussel totalement obsolète. Au cours de la seconde moitié du 15^{ième} siècle le château perd ainsi toute importance stratégique et n'aura sans doute bientôt plus de garnison permanente.

L'abbé Boudant semble confirmer incidemment ce changement radical quand il écrit en 1858: « *S'il faut en croire la tradition, il a résisté à plusieurs sièges, et en dernier lieu, c'est des hauteurs de La Garde qu'il fut bombardé. La découverte d'un silo rempli de froment incendié, plus un mélange d'ossements humains et d'animaux domestiques de grosses espèces, trouvés au pied même du fort, dans les tranchées d'une très gracieuse habitation récemment construite (A mr. Marcelin Bonneton) sembleraient justifier ces dires* ». Deux dates sont probables pour ce bombardement destructeur : 1465, lorsque Louis XI reconquiert la région, prend Gannat et ramène enfin la paix dans la province ; 1471 lors du passage des bandes du Duc de Bourgogne qui occupèrent un temps Charroux pendant qu'elles ravageaient de leur mieux tous le pays alentour.

Cependant la découverte dont parle l'abbé pourrait aussi provenir d'événements ayant eu lieu un siècle plus tard. En l'an 1568 les protestants dévastèrent totalement le Bourbonnais et plus particulièrement notre petite région (tuerie de tous les habitants de La Marche puis incendie et destruction totale de la commanderie, assassinat des moines de l'abbaye hors les murs de Charroux puis démolition totale de cette abbaye du Pérou, passage de la garnison de la ville au fil de l'épée et destruction des remparts, pillage ou incendie des réserves partout où ils en trouvaient, incendies des fermes et des récoltes, etc.) Et le château d'Ussel, encore visible de loin à cette époque, n'est qu'à 4 km de Charroux....

Signalons en complément ce qu'écrivait en 1906 J.B. Ferrier qui était instituteur à Ussel à l'aube du 20^{ième} siècle « *On remarque sur les anciens murs qui servent d'assise à la cure, au côté nord, un grand trou produit par les boulets, lors du bombardement de l'ancien château* »

Pour l'abbé Boudant, les fondations de la nouvelle construction de Marcelin Benneton se situent « *au pied même du fort* », c'est-à-dire adossée à son mur extérieur. En fait, le cadastre de 1836 d'une part et d'autre part les trois mètres du bas de la forte muraille d'enceinte de 2,15 mètres d'épaisseur subsistant à l'Ouest dans une propriété privée (photo ci-contre) montrent que les fondations dont il est question ont été creusées à l'intérieur du fort, près du pont levis. Le mur externe occidental de la maison dont



parle Boudant, a été élevé en prenant assise sur ces fondations puis sur le reste de muraille d'enceinte dont nous venons de parler. La macabre trouvaille se situe donc à l'intérieur-même du fort, contre son mur Ouest. Il y avait sans doute là, au-dessus des caves et casemates, un grenier et une écurie, peut-être avec l'indispensable forge qui furent détruits par des tirs venant du grand chemin courant sur le haut de la colline et livrés à l'incendie.

Dès la fin du 15^{ième} siècle, si les bâtiments liés à l'administration de la châtelainie sont conservés et entretenus un certain temps, les systèmes de protection et de défense devenus obsolètes sont laissés à l'abandon. L'entretien du vaste fossé n'est plus assuré. Dès lors il s'envase, la végétation y pousse. Il se comblera lentement au fil du temps. Le pont d'accès et le pont-levis qui assurent la liaison avec le château ne sont guère entretenus. Pour pallier leur ruine, on sera bientôt obligé d'abattre un pan de muraille du côté opposé afin d'y combler à moindre frais une portion du fossé, le flanc de la colline fournissant immédiatement la terre nécessaire. Dorénavant, ce nouveau passage carrossable à l'Est permettra d'accéder en tous temps directement au centre administratif de la châtelainie (tribunal, église devenue paroissiale, perception,...). Plus tard des pierres seront soustraites des restes du château pour construire des murs de clôture ou des habitations dans le village. Plus tard encore les anciens fossés deviendront des jardins potagers....

En 1569, le géographe Nicolaï (sieur d'Arfeuilles), valet de chambre et géographe de Charles IX, qui parcourt le Bourbonnais pour le compte du roi, passe par Ussel au milieu des guerres de religion. Le château a perdu, il y a déjà 100 ans, son utilité militaire et son caractère de havre sécuritaire. Mais il est encore debout et semble en bon état. « *Le chastel est d'assez grand circuit, enclos de murailles et grandz fossez sans eaue, édifié sur une mothe en bel aspect et conciste en une haulte tour quarré, servant de donjon, accompagnée de*

plusieurs chambres, salles, cuisines, caves, greniers et autres offices. Dans le dict chastel est situé l'église parrochiale qui est prieuré et cure deppendant du prieuré de Chantelles ».

On ne sait ni quand, ni exactement comment, cet imposant ensemble de pierres a pu être totalement effacée du paysage après 1569. Peut-être a-t-il été ruiné et démoli vers la fin du 16^{ième} siècle, lors des guerres de religions. Peut-être le château a-t-il été définitivement démantelé et rasé, comme beaucoup d'autres, sur ordre de Richelieu, après l'édit de juillet 1626 prescrivant la démolition des forteresses seigneuriales. Peut-être les princes de Condé ont laissé démanteler, à la fin du 17^{ième} siècle ou dans la première moitié du 18^{ième}, les ruines dont ils n'étaient pas propriétaires afin de pouvoir ensuite céder l'emplacement à leur profit. Reste une certitude, en 1752 il ne subsiste quasiment rien du *Chastel d'assez grand circuit*. Seule une petite habitation se dressait encore à la porterie contiguë de l'ancienne entrée dans la citadelle ainsi que quelques résidus de murs dont un coin de bâtiment avec corbeaux qui est encore signalé dans un procès verbal de mai 1805. « *Examen fait de l'emplacement pour établir la destination publique et communale comme dépendance immédiate de l'église et du domaine public, nous avons reconnu et constaté qu'il faisait partie de l'enceinte de l'intérieur des bâtiments de l'ancien château et avec dépendance de l'église, qu'il existait encore des corbeaux cis à hauteur de plancher cis par de jour, et dans un autre cis par midi, qui annonçait qu'il y avait eu des chambres ; ..* » C'est donc l'enlèvement systématique des pierres pour d'autres usages qui a totalement anéanti l'ancien château féodal.

Cette utilisation a du être intensive car deux siècles après le passage de Nicolas de Nicolaï, il n'y a plus de donjon sauf peut-être les deux pans de murs de la citation ci-dessus, plus de trace de pont-levis, plus aucun reste visible des bâtiments de l'ancien château. Seule persiste une portion du mur Nord indispensable pour maintenir la butte sur laquelle se situe l'église paroissiale. L'accès par l'Est s'est perpétué. Le vaste fossé circulaire a été grandement comblé mais persiste cependant. Un pont de pierre reconstruit à l'emplacement de l'antique pont de bois, permet de nouveau l'accès direct au tertre et à l'église par l'Ouest.

L'emplacement de ce passage au-dessus du fossé est bien défini sur le cadastre de 1836. Il



subsiste, sous la place de l'église, son arc de soutien et une portion de pilier de soutènement qui est peut-être un reste de celui où jadis venait se poser le pont levis abaissé (sur la photo ci-contre, dans le mur, immédiatement à droite de l'arc, derrière l'arbuste).

La maison proche est en partie construite à l'emplacement de l'ancienne conciergerie du château. Son mur occidental correspond ici à la face interne de la muraille. Il est distant du pilier de 9,80m. Compte tenu

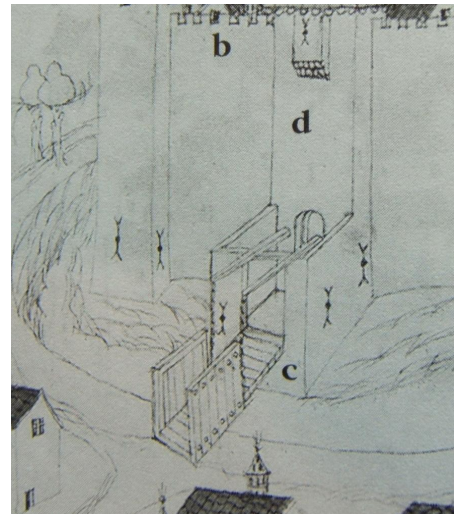
des 2,15m d'épaisseur de la muraille encore en place il reste 7,65m à combler entre le mur vertical du château et le pilier à l'extrémité du pont dormant. Un pont-levis de cette longueur et suffisamment large et solide pour permettre le passage aisé d'une charrette chargée de grains ou de tonneaux pleins, paraît peu probable. Sa masse très importante et sa longueur demanderaient une énorme machinerie, des bras de levier de plus de 10 m, une main d'œuvre importante et de toute façon ne pourrait être relevée que lentement.

Comment était le pont-levis d'Ussel ?

La photo du reste de puissant morceau de mur d'enceinte de la citadelle montre un arc bâti situé à 45 cm seulement de l'extérieur de la paroi. Or cet arc est celui de la voûte d'une des caves du château encore utilisée de nos jours. Une telle faiblesse dans le mur d'enceinte (45 cm seulement à cet endroit) est impossible. Il y avait donc nécessairement un avant-corps à cette endroit. Une petite élévation grossièrement circulaire d'environ 50 cm de haut et de 5 à 6 m de diamètre immédiatement en avant de cette cave et dominant de plusieurs mètres le

fossé, suggère l'emplacement d'une tour. Le pont-levis était probablement flanqué de deux tours de protection. Cette solution ramène sa longueur à une valeur acceptable.

Cependant, l'Armorial d'Auvergne, Bourbonnois et Forez, établi par Guillaume Revel au milieu du 15^{ème} siècle sur commandement de Charles VII, présente de nombreuses places fortes d'alors dessinées avec leur environnement. Parallèlement aux deux tours encadrant les pont-levis, il montre une autre solution technique de l'époque : des pont-levis avec la machinerie, en avant-corps de la muraille, ce qui réduit la longueur du pont tout en protégeant l'entrée et allège considérablement l'ensemble à manœuvrer. Cet avant-corps, lorsque le pont-levis est relevé, constitue ainsi un premier bastion en avant de la porte, quelques mètres au-dessus du fond du fossé. Mais dans ce cas, compte tenu de l'arc de voûte de cave dans la muraille externe dont nous avons parlé ci-dessus, l'avant corps avec pont-levis se situerait, non pas en bordure méridionale de la place de l'église, mais légèrement plus au Sud.



En 1858 une nouvelle description des lieux nous est donnée par l'abbé Boudant: « *Les anciens fossés ont été depuis longtemps convertis en jardins. On les franchit sur deux points pour arriver à l'église. Leur profondeur est encore très marquée à la partie occidentale, un pont solide en pierre a remplacé le pont-levis primitif. Un plan incliné descend à l'avenue opposée* ». L'abbé décrit l'environnement dans lequel il vit. Mais il fait une erreur d'appréciation concernant le passé. Le pont-levis primitif ne peut être situé à la place du pont de pierre. Il aurait été isolé en avant de la muraille défensive. La contrescarpe franchie, la place forte aurait offert son entrée béante. Le pont-levis ne pouvait être que de l'autre côté du fossé, attenant à la muraille du château, seule position où il permettait de soustraire efficacement la citadelle aux assaillants. Par contre il a pu exister un premier poste de garde, à l'extérieur du fossé, au voisinage de l'entrée du pont, pour contrôler simultanément l'accès au pont et l'accès à la basse cour.

Pendant la longue nuit des 9^{ème} et 10^{ème} siècles, une grande insécurité régnait et l'État s'est délité puis a disparu. Ce contexte va conduire la société civile à se reconstruire à l'échelon local dans un système d'autodéfense, d'autosuffisance et d'auto-gestion, base de la féodalité. Pour surveiller l'environnement et se défendre, et ce jusqu'à la fin du 10^{ème} siècle, les communautés érigent presque partout un donjon carré en bois au sommet d'une butte artificielle ou naturelle, la motte. Celle-ci est entourée d'un large fossé. Un palissade dans la pente délimite un espace protégé entourant le donjon. Au 11^{ème} siècle, la pierre remplace le bois mais le donjon reste carré. Vers la fin du 11^{ème}, on commencera à adopter la forme ronde qui offre moins de prise à l'attaque. Cette forme se généralisera ensuite à partir du 13^{ème} siècle. Fixateur de population, bientôt centre économique et administratif, le château redessine la géographie des implantations humaines et des campagnes. Sa tour est une pièce maîtresse sur l'échiquier médiéval.

L'histoire de l'érection nécessaire d'une butte féodale à Ussel-même est donnée dans le cahier 11 - La Croizette (paragraphe «Le Moyen Âge et la très ancienne maison forte»)

Nous savons, par la description qu'en donne Nicolaï au 16^{ème} siècle, que le château d'Ussel avait à cette époque un donjon carré. Nous savons aussi qu'en 1259 Ussel devient propriété de la famille ducale de Mercoeur, puissante famille d'Auvergne. On pourrait supposer que le château féodal ait été érigé par eux pour être forteresse auvergnate sur la

frontière avec le Bourbonnais. Mais cela paraît peu vraisemblable pour trois raisons. Les mottes artificielles sont bien antérieures au 13^{ième} siècle et les Mercoeur ont été précédés par une famille dite « d'Ussel ». Par ailleurs les donjons carrés sont eux aussi antérieurs au 13^{ième} siècle. Ces indices conduisent à penser que le château de pierres a été construit à la fin du 10^{ième} siècle ou dans la première moitié du 11^{ième} siècle sur l'emplacement d'un précédent château de bois. Le mur d'enceinte, nettement plus puissant et protecteur que la palissade de bois sur la pente, a été élevé en bas de la butte afin d'agrandir l'espace habitable. Ce rempart se situe ainsi en bordure du large fossé qui probablement correspond à un fossé original de bas de pente. Encore une fois, un sondage archéologique dans les fossés, judicieusement choisi, fournirait probablement d'importantes informations. Mais, compte tenu de la situation en contrebas de la colline et des hauteurs de précipitation, on peut estimer un comblement supérieur à la moyenne. Le fond originel doit ainsi se trouver à plus de 2 m sous le niveau actuel.

Nous avons vu que le château perd définitivement son caractère de place forte vers 1450. Étant devenu citadelle obsolète 400 ans après sa construction, il est fort probable que l'implantation originelle n'a pas été beaucoup remaniée. Certes des bâtiments ont été modifiés, de nouveaux ont été construits au cours des siècles aussi bien à l'intérieur de l'enceinte qu'à l'extérieur puisque le château est resté pendant des siècles centre administratif de la châtellenie. Mais, contrairement à nombre d'autres châteaux, les remparts n'ont probablement pas reçu de modifications importantes puisque les techniques d'assaut ont peu évolué pendant la même période. Les fondations enfouies du donjon, de la muraille d'enceinte et de la contrescarpe sont, fort probablement, quasiment celles de l'origine.

En résumé, de la forteresse médiévale qui se dressait encore fièrement sur sa butte au 16^{ième} siècle, il ne reste rien d'extérieurement visible maintenant, à l'exception des deux vestiges dont nous avons parlé : une petite partie du mur Nord qui domine le fossé grandement comblé, et trois mètres du bas de l'épais mur d'enceinte qui servent d'assise à la maison dans laquelle ils sont enchâssés. Cependant, à contrario, ces vestiges indiquent qu'une partie importante des fondations de la citadelle est encore en place. Ainsi un important changement de pente du côté méridional semble indiquer que de ce côté aussi la base du mur d'enceinte est encore en place sur plusieurs mètres. Des tranchées de sondage permettrait fort probablement de restituer le positionnement exact de près des trois quart de l'enceinte. A l'Est une partie se situe peut-être sous la route construite en 1936 et le fossé sous deux maisons.

Quoi qu'il en soit, cette forteresse n'était pas que murs et bâtiments hors sol implantés sur fondations. Elle était le cœur et le centre administratif d'une châtellenie qui comptait de nombreux villages. Elle devait donc avoir en sous-sol des espaces utilitaires aménagés (caves, entrepôts, prison,). Ce qui est confirmé sans équivoque en 1569 par l'intendant du Bourbonnais : Le chastel « *consiste en une haute tour carrée, servant de donjon, accompagnée de plusieurs chambres, salles, cuisines, caves, greniers et autres offices.* »

La chapelle du château

A la fin de la guerre de cent ans l'ancienne église paroissiale de la Croisette avait disparu depuis longtemps et c'était l'église privée du château qui faisait office d'église paroissiale. Elle fut par la suite donnée au prieuré d'Ussel comme le confirme un acte de 1532 mentionnant alors la chapelle du château comme étant une propriété du prieuré d'Ussel (Archives Allier, D.70).

Cette vieille chapelle du château féodal nous est connue par la description qu'en donne en 1858 l'abbé Boudant. Certes elle s'était écroulée quatre ans avant la naissance du futur abbé, mais sa mère et les gens du village qui l'avaient bien connue, en conservaient un souvenir précis. Ce lieu de culte était un petit édifice roman auvergnat à nef unique avec deux chapelles formant transept, celle à gauche de l'autel était dédiée à Notre-Dame, celle de droite à saint Isidore. Le chœur était surmonté d'un dôme plein cintre qui supportait le clocher en pierre. Cette église était orientée nord-sud et se situait à l'emplacement du transept de l'église actuelle. Si l'on se réfère à l'explosion d'églises romanes construites au 11^{ème} siècle dans quasiment tous les villages voisins (cf : cahier 04 – Ussel de la conquête romaine à 1789), il apparaît plus que probable que notre chapelle romane castrale fut construite à la même époque. Les prieurs avaient leur cimetière à l'intérieur de l'église, à l'entrée de la chapelle de la Vierge Marie. On appelait cette partie le "tombeau des prieurs". Des fresques couvraient les murs, comme il était d'usage au moyen-âge ; L'abbé Boudant en signale encore quelques restes visibles aussi par ses concitoyens en 1858 sur un pan de mur résiduel incorporé dans la nouvelle construction. De telles fresques étaient très courantes et il en reste encore, par exemples, à Saint-Blaise de Chareil-Cintrat, à Saint-Martin de Jenzat où elles sont abondantes, à Saint-André de Taxat-Senat où un donateur et une donatrice y sont représentée, etc.

Un cimetière entourait cette église devenue paroissiale et nombre de personnes étaient souvent ensevelies dans le sol même de l'église (cf annexe 14 – inhumations dans l'église)

Faute d'entretien, un samedi après-midi de septembre 1804, le chœur, le clocher le surmontant et les deux chapelles latérales s'écroulèrent quasi simultanément dans un grand fracas en noyant le village dans un épais nuage de poussière. (cf cahier 9 - les églises paroissiales successives, la seconde église paroissiale). Une souscription et l'aide de la municipalité permirent de relever une nouvelle église sur le même emplacement

Le déblaiement des décombres puis le creusement des fondations du nouveau bâtiment sont consignées dans un compte rendu du conseil municipal du 20 mai 1805. On y apprend que, très probablement l'église romane du 11^{ème} siècle n'est pas l'église originale du château. Elle a été précédée par une église privée pré-romane.

« Ce jour d'hui cinq floréal an treize nous maire de la commune d'Ussel faisant fonctions d'officier de police en l'absence de notre adjoint sur l'espoir à nous fait par plusieurs habitants de notre commune par nous requis par souscription pour le décombrement des anciens murs de l'église et pour creuser les fondements de celle dont la plan a été arrêté, qu'ils ont trouvé sur une surface de trois pieds environ de longueur sur vingt environ de largeur d'un fondement qu'ils ont creusé derrière l'une des chapelles de la dite église, ce par de bise, à huit ou neuf pieds de l'ancien emplacement qui servait de place publique et qui avait été l'enceinte des chambres de l'ancien château

Après avoir sorti tous les décombres d'anciens murs tant de cette chapelle que du dit château écroulé par vétusté ils ont trouvé d'une part une grande quantité de têtes et ossements de morts, d'une autre un fondement d'environ huit pieds de longueur faisant suite à celui de l'angle d'une des dites chapelles ce qui annonçait une construction antérieure faite en cette partie pour leur église et la dépendance du dit terrier de la même église ; plusieurs autres portions de fondements prenant au milieu de cette même chapelle et s'étendant dans le dit terrier à une plus grande distance.

Nous nous sommes transporté sur le dit emplacement où étant en présence des nommés Gilbert Roux dit Emery, Antoine Duval dit Garaud, Antoine Chavenon, Etienne Badoche, Léger Larigaud, Touzin dit Capucin et Gilbert Macé, tous habitants de la dite commune, nous avons reconnu et constaté :

1°) qu'en effet il existait une grande quantité de têtes et d'ossements de morts dans le dit fondement que l'on creusait sur une surface de trois pieds de long et vingt pieds environ de

large ce qui établissait de manière convaincante que l'emplacement avait été employé pour la dépouillure des morts et était le cimetière de la commune

2°) que la suite du mur faisait le coin de l'une des chapelles de l'église cise par de nuit et sous les décombres d'anciens murs il a été trouvé un fondement faisant suite au premier et se prolongeant à huit pieds ou environ dans le dit emplacement et sur à environ deux toises de largeur un autre mur de fondement que l'on a coupé en creusant les dits fondements qui se prolongeait en bâtiment en longueur dans le dit emplacement ce qui annonçait qu'il y avait des bâtiments faisant suite aux dites chapelles et dépendaient de la dite église ou du château construit sur le dit terrier.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès verbal pour servir et valoir ce que de droit et raison. Fait et clos les dits jour, mois et an »

A cette époque les points cardinaux n'avaient pas notre dénomination géographique. On disait bise pour nord, midi pour sud, nuit pour est, jour pour ouest. Reste une certitude : s'il ne reste plus rien du château féodal en surface, par contre quasiment toutes les fondations des divers bâtiments persistent dans le sous-sol. Il est certain que des fouilles archéologiques conduites par des spécialistes apporteraient énormément d'informations sur l'histoire, les bâtiments et leurs affectations, et l'organisation de notre vieille citadelle ainsi que sur la vie de tous les jours au cœur de la châtelainie.

Les caves

Nous avons retrouvé quatre caves dans l'emprise de la forteresse, et peut-être l'existence d'une cinquième.

Les deux premières se situent sous la maison qui jouxte au Sud-Ouest la place de l'église. Orientées Est-Ouest elles sont voûtées plein cintre, parallèles l'une à l'autre, et mesurent dans leur état actuel 10,55m et 10,60 m de long. Celle longeant la place a 4,95 m de large tandis que sa voisine au Sud n'a que 4 m de large. Le mur commun aux deux caves est épais de 80 cm. Par contre le mur Sud, externe, affiche 1,90 m d'épaisseur. Or ce mur, positionné sur la perpendiculaire au mur occidental d'enceinte, est à près de 9 m de la partie Sud probable de l'enceinte. A l'évidence, c'est un mur interne de la citadelle. Ce qui en fait une énigme. On pourrait émettre l'hypothèse que ce mur rectiligne est celui du mur méridional du donjon à base carré qui alors se serait trouvé à proximité immédiate du pont-levis. Mais il aurait été érigé à un des endroits les moins élevés de l'enceinte puisque le sommet de la butte castrale se trouve plusieurs dizaines de mètres au Nord-Est, au voisinage du chœur de l'église St Isidore actuelle. Quoi qu'il en soit, les deux caves sont celles du château féodal. La voûte à l'extrémité de l'une d'entre elles est encore constitutive de l'épais mur d'enceinte de la citadelle comme le montre la photo de la page 7 prise depuis l'intérieur du fossé.

La troisième cave n'est connue qu'à travers des documents. Les comptes de la Fabrique signalent des frais de réfection de la porte de la cave du presbytère. L'ancien prieuré est alors propriété privée. Le presbytère dont il est question est donc celui de l'église relevée en 1804 (le transept de l'église actuelle). Il était accolé à son mur occidental. Cette cave se trouve donc sous la nef de l'église actuelle. Un léger effondrement du sol de la nef se produisit en 1972 sous le poids des engins entrés dans l'église pour débayer les gravats des voûtes qui venaient de s'écrouler.

La quatrième cave est située et décrite dans un procès verbal du conseil municipal du 22 mars 1805. Ce procès verbal concerne « *un emplacement situé derrière leur église cis près de nuit et bise dans lequel avaient été des restes de bâtiments et chambres du château où*

se tenait le siège de la châtellenie d'Ussel, et où existait encore une cave voûtée que la commune avait accordé pour logement avec ses dépendances à un nommé Gay sacristain et qui y était mort il y a environ cinquante ans » Comme nous l'avons dit plus haut, jadis on disait bise pour nord, midi pour sud, nuit pour est, jour pour ouest. L'emplacement de cette cave se situe donc au nord-est du chœur de l'église actuelle. Elle a été visitée par le maire de la commune en mars 1805, qui la décrit dans un autre paragraphe. Nous avons reconnu et constaté *«qu'il s'y trouvait une cave voûtée avec porte ayant environ quinze pieds de longueur et douze de largeur joignant d'anciens murs du château extrêmement épais qui nous a été dit être celle que la commune avait accordé à André Gay pour son logement pendant qu'il était son sacristain ; »*

Quant à la cinquième, elle reste hypothétique. En fait les coûts de construction de l'église actuelle font apparaître, le 17 mai 1867, un devis additionnel et totalement imprévu de 1834, 99F pour l'élargissement de l'église de un mètre. Cet élargissement d'un bâtiment sur plan déjà très vaste pour notre village, ne peut s'expliquer que par un problème rencontré lors du creusement des fondations. Les terrassiers sont-ils tombés sur un vide qui rendait impossible d'implanter des fondations à l'endroit originalement prévu (cave, sépultures, caveau des prieurs, ancien dépotoir du château,)?

On notera par ailleurs que l'église actuelle d'à peine 150 ans d'âge, a dû être bridée à l'aide de forts tirants, que les marches à l'entrée du clocher sont manifestement en terrain peu stable, qu'un gisant datant de la guerre de cents ans a été exhumé lors du creusement des fondations de ce clocher, que l'on sait l'existence d'au moins un caveau dans l'église romane, celui des prieurs d'Ussel,

Le sous-sol à l'intérieur de la citadelle cache, très certainement, beaucoup de secrets que des fouilles archéologiques pourraient révéler.

Le souterrain

Pour la quasi totalité des châteaux du Moyen-Age, des légendes courent sur le ou les souterrains. Certains ont existé, d'autres existent encore. Mais, bien souvent, ces on-dit proviennent d'extrapolations d'individus ayant eu accès à d'anciennes caves partiellement éboulées, ou à d'autres constatant un affaissement inexpliqué, par exemple au milieu d'un champ. Une légende de ce type, encore vivace aujourd'hui, court aussi sur le château d'Ussel. L'abbé Boudant dans son ouvrage de 1858 *« Souvenir de la Châtellenie d'Ussel »*, en donne la version suivante *« Pour la sécurité des défenseurs de la place, il y avait, toujours d'après la même chronique, un souterrain qui traversait la montagne et allait aboutir à Ceuillat, dans la cave même de Beaumontet... Un jour, à la suite d'une attaque, le seigneur châtelain et sa femme parvinrent à se sauver à l'aide de cette voie secrète. On les a vus tous les deux, dans une belle chambre casematée, assis sur de beaux fauteuils. Ils étaient là depuis des siècles et avaient conservé toute leur fraîcheur: le chevalier tenait un livre de prières à la main, sa noble dame était entourée de roses, et son tablier en était encore plein. C'est la réminiscence de la légende que nous venons de raconter; c'est la récompense accordée au dévouement et à la vertu.*

Plusieurs fois, dit-on, on a essayé de pénétrer dans ce caveau; mais quelque chose soufflait au visage des gens, éteignait violemment leurs flambeaux, et la peur empêchait toujours de mener à bonne fin l'entreprise.... »

Nous n'avons pas porté une attention particulière à cette légende romantique, jusqu'à ce que Raymond d'Azémar qui était d'Etroussat, signale l'existence d'un souterrain dans son article concernant le partage, il y a deux cents ans, du domaine de Beaumontet (1994, tome 1 page 386). *« Gilbert Secretain, demeurant à Ussel, fit division de son domaine de Beaumontet*

en deux parties... Dans son testament-partage du 10 septembre 1804, il légua la première partie de Beaumontet à sa fille aînée Marie-Jeanne-Jacquette qui comprenait une maison d'habitation de trois pièces au rez-de-chaussée surélevé, grenier au-dessus, grande cave voûtée d'arcs brisés au-dessous avec petites écuries en appenti attenantes (entrée du souterrain-bâtiment principal), plus cuvage, grange et écurie, jardin et cour mitoyenne, le tout d'un seul tenant de 16 ares environ ».

Les soubassements du donjon d'Ussel et la cave de Beaumontet (Cueillat) sont à la même altitude, de part et d'autre d'une colline calcaire. Un tunnel entre les deux n'est donc pas une impossibilité. Cependant il y a un peu plus de 1500m en ligne droite entre les deux. Et il faut compter avec les infiltrations d'eau et la friabilité des terres arables dans la plaine d'Etroussat. Enfin cheminer pendant 20 à 25 minutes dans un interminable boyau noir et insalubre qu'on espère sans éboulements, avec pour seul repères la torche que l'on porte à la main, demande une âme bien trempée. Qu'il soit un étroit conduit ou un passage plus large il doit nécessairement être bâti avec murs latéraux et voûte, au moins dans les portions terreuses. Il doit d'autre part être entretenu sans relâche pour rester opérationnel d'un bout à l'autre en cas de nécessité vitale. De plus, tout drainage est impossible pour un si long souterrain quasi horizontal. Sauf à y creuser des rigoles et de dangereux puits de récupération des eaux. Le sol y demeurerait humide et glissant, voire inondé par places. Si ce long boyau a réellement existé, il est peu probable qu'il ait été opérationnel très longtemps. Remarquons par ailleurs que la cave de Beaumontet se trouve être d'une époque nettement postérieure à l'époque romane du château féodal puisqu'elle est *voûtée d'arcs brisés*.

La tradition veut qu'un souterrain ait existé. Et il n'est pas impossible qu'il y ait eu sous le donjon un souterrain-refuge s'enfonçant dans la colline. Mais il semble peu probable qu'il ait été creusé jusqu'à Beaumontet. Une sortie discrète dans des bosquets du versant Est de la chaîne collinaire aurait suffi pour quitter discrètement le château assiégé, ce qui nécessiterait quand même de creuser et d'entretenir un tunnel montant d'environ 500m.

Le souterrain de Beaumontet pourrait plus sûrement être l'entrée d'un passage de sécurité reliant Beaumontet à une autre propriété d'Etroussat beaucoup plus proche que le château d'Ussel (le Pressoir ou la Jonchère, par exemple). Ce peut être aussi un ancien souterrain-refuge d'avant l'an mil qui permettait de se soustraire aux hordes d'envahisseurs itinérants. Certains de ces refuges, comme à Isserpent (15km à l'Est de Cusset), datent du néolithique et ont été utilisés pendant des siècles. À la fin de l'ancien régime de tels souterrains servaient alors de caches pour le sel de contrebande importé d'Auvergne par la forêt des Colettes..

Des histoires de propriété des lieux

Des origines jusqu'en 1258, le château est la propriété et la résidence de la famille qui l'a construit, très certainement la famille « d'Ussel ». Le propriétaire y demeure quand il n'est pas à guerroyer avec son suzerain, parfois très loin. Il faut entendre par famille une configuration horizontale très différente de notre conception actuelle. La famille avait un sens large sous couvert patronymique. Elle englobait frères, sœurs, cousins jeunes vassaux célibataires élevés dans l'entourage du seigneur, mais aussi familiers, serviteurs et servantes du maître des lieux,.....

Après 1258, et pour les 504 ans qui vont presque jusqu'à la Révolution, le châtelain du lieu n'est plus le propriétaire du château. C'est dorénavant un fonctionnaire nommé par le propriétaire en titre, pour le représenter. Ces propriétaires sont :

- de 1258 à 1417 la famille ducale auvergnate de Mercoeur
- de 1417 à 1527 les ducs de Bourbon

- de 1527 à 1789 le roi de France

En 1662, Louis XIV échange avec Louis de Bourbon, prince de Condé, l'usufruit de sa province royale du Bourbonnais contre le duché d'Albert, propriété du prince, mais situé en zone de conflit, sur la frontière Nord du pays. Le roi de France reste maître de l'administration et garde la haute direction du Bourbonnais qui, étant propriété de l'État, est légalement inaliénable. Par cet échange à titre d'engagiste, les Bourbon sont seulement usufruitiers de leur ancien duché. Les Condé le garderont 130 ans, jusqu'à la Révolution. Ils l'organisent et le développent pour le rentabiliser et en tirer les meilleurs revenus possibles

Au 18^{ième} siècle le château d'Ussel n'existait plus physiquement. Cette non-existence a permis au prince de Condé d'en céder l'emplacement à Gilbert Chartier (Actes de juillet 1762). Voici l'histoire de cette dévolution.

Gilbert Chartier, conseiller du roi, devint en 1762 son procureur en la châtellenie royale d'Ussel. Il s'installa dans la petite habitation qui a succédé à l'ancienne porterie du château féodal, probablement son logement de fonction. Dès avril 1762, il sollicita du prince de Condé l'autorisation de faire un jardin sur le terrain attenant à cette habitation. La demande fut étudiée à Moulins lors du Conseil du prince du 22 mai 1762, et un accord de principe donné. Cet acte et celui de son application au plan pratique sont parvenus jusqu'à nous.

« Bourbonnois

Concession au S^r Chartier procureur

Du Roy à Ussel

Extrait des Reg^{res} du conseil de S.A.S. Monseig^{re} Le Prince de Condé

Sur la représentation faite par le s^r Chartier procureur du Roy de la chastellenie d'Ussel, que la maison qu'il occupe actuellement à Usset, joint le fossé et la cour de l'ancien château dud.^t lieu, dont il n'existe plus que l'emplacement, sur partie duquel ont été anciennement bâtis l'église et le cimetière dud.^t lieu, que n'ayant point de jardin dans sa nouvelle habitation, il supplie S.A.S. et le Conseil de lui concéder, à titre de cens, l'autre partie dud.^t emplacement et fossé contenant environ demi arpent, pour former un jardin, aux offres de payer 20 ou 30 sols de cens annuel à S.A.S. en tous droits de directe seigneurie, lods et rentes à toutes mutations, et d'y laisser un cours libre aux eaux de la fontaine publique qui est au midy dudit emplacement et de la maison dud.^t s^r Chartier

Vu sa lettre du 14 avril celle de M^r Berger du 30 dudit mois d'avril portant qu'il n'y a point d'inconvénient à accorder aud.^t s^r Chartier la concession qu'il demande

Il a été arrêté que M^r Berger sera et demeurera autorisé à passer au nom de S.A.S. un acte de concession pour la durée de l'engagement de l'emplacement et du fossé sus mentionnés, au proffit dud.^t s^r Chartier, avec faculté de profiter pour lui, s'il le juge apropos, de l'écoulement des eaux de ladite fontaine publique, sans néanmoins en gêner ni interrompre le cours ord^{re} ni préjudicier aucunement au public non plus qu'à l'église, au cimetière et à leurs accès à la charge par led.^t s^r Chartier de payer à S.A.S. trente

sols de cens annuel portant lods et rentes à toutes mutations, et sous celle de la ratification de S.A.S.

GOUGENOT

*La signature Gougenot
certifiée véritable que je
paraffe ne varietur
Berger »*

La concession de principe ainsi obtenu, il restait à en fixer par écrit les tenants et aboutissants effectifs et à expliciter légalement les modalités d'application. Ce fut fait par acte notarié entre les parties passé à Vichy en l'étude de notaires Guérin et Lauret le 09 juillet 1762

« Pardevant les nottaires royaux résidants à vichy soussignés fut présent m^r m^r jullien Berger seigneur du jouet Conseiller du Roy Lieutenant Général honoraire en la sénéchaussée du bourbonnois et siège présidial de Moulins y demeurant paroisse de St Bonnet, Lequel en qualité de chargé de la correspondance des affaires de Son altesse Sérénissime Monseigneur le prince de Condé duc de bourbonnois, et en exécution du résultat et arrêté du Conseil de la ditte altesse Sérénissime du vingt deux may de la présente année qui demeurera annexé à la minute des présentes après avoir esté certifié véritable par mondit sieur Berger et de luy paraphé ne varietur, il a par les présentes audit nom de son altesse sérénissime, quitté, délaissé et concédé, dès maintenant et pour tout le temps que le domaine du bourbonnois sera et demeurera es mains de son altesse sérénissime et sans aucune garantie au proffit de M^r Gilbert Chartier procureur du roy de la chatellenie d'Ussel y demeurant paroisse dud.^t lieu présent et acceptant pour luy les siens et ayants cause.

C'est à scavoir partye de l'ancien emplacement de la cour et château d'Ussel et des fossés qui environnent l'ancien château, avec faculté pour led. S^r Chartier de proffiter pour luy, les siens ou ayants cause sy ils le jugent à propos de l'écoulement des eaux de la fontaine publique qui est au midy dudit emplacement sans néantmoins en gêner ny interrompre le cours ordinaire ny préjudicier aucunement au publique non plus qu'à l'église, au cimetière d'icelle, ny à leurs accès ; Ledit emplacement d'environ demy arpent joignant dans soleil levé les maisons des s^{rs} Chartier et Rybaud, de midy le chemin de la fontaine publique allant à Charroux, de nuit le chemin venant de la cour allant à Charroux et de bise la maison et jardin de la cure d'Ussel et en partye tournant à l'orient la terre de la veuve de Lénaux, dans lesquels continaisons sont enclavés l'église et le cimetière de la paroisse ; et du colombier appartenant au s^r Rybaud qui ne fait pas partie du présent jutrage et est porté en censive du Roy ; Dans lequel emplacement cy dessus concédé led. S^{re} Chartier pourra faire faire tous les nivellements qu'yl jugera convenables pour y former du jardin, et se faire séparer et clore de telle façon qu'yl le jugera à propos ;

La présente concession ainsy faite à la charge pour ledit sieur Chartier ses successeurs et ayants cause de payer annuellement à son altesse sérénissime entre les mains de son receveur de la chatellenie d'Ussel la somme de trente sols de cens annuel et perpétuel à chacun jour et feste de juillet de chaque année, rendu conduit et payé en la recette dont la première année escherra au jour de saint Jullien de la présente année, et ainsy continuera d'année en année tant et sy longuement que led. s^{re} Chartier les siens ou ayants cause seront propriétaires, possesseurs, détempteurs ou jouissants de tout ou de partye de l'héritage cy dessus concédé, sous la charge dudit devoir de trente sols de cens portant tous droits de directe seigneurie, lots et ventes à chaque mutation suivant la coutume de cette province, à quoy faire led. S^{re} Chartier a obligé par hypothèque spécial la ditte terre et emplacement ; et en conséquence ledit sieur Berger audit nom s'est démis, desserti et dessaisy, des droits que son altesse sérénissime peut avoir sur ledit emplacement cy dessus concédé sans aucune garantie comme il est cy dessus dit, et en averti et saisy ledit s^r Chartier et en sa personne ses successeurs ; Et recevra le présent acte force et valeur qu'autant qu'yl aura esté certifié par son altesse sérénissime conformément au résultat de son conseil, laquelle ratification et ces présentes seront registrées au greffe du domaine aux frais dud. Chartier qui en fournira expédition en forme exécutoire à mondit sieur Berger ; C'est ainsy ; oblig. Fait et passé en la ville et paroisse de Vichy en étude en présence et pardevant le no^{res} royaux soussignés avec les parties le neuf juillet mil sept cent soixante deux avant midy, et fait contrôlé et jurinné

ChartierBergerLauret not^{re}Guérin no^{re}

Conté à Vichy le onze juillet 1762 reçu six sols trois deniers jurinné audit Vichy le mesme jour reçu pour le conté denier douze sols six deniers Guerin »

Ainsi, après cinq siècles d'interruption le nouveau propriétaire et ses descendants habiteront sur le lieu même du château féodal, comme le firent les tous premiers seigneurs d'Ussel. Deux cent cinquante ans après leur installation, ils y sont toujours. Ainsi un quart de siècle avant la Révolution, la longue parenthèse de propriétaires non résidents s'est trouvée refermée. Au sujet du contrat de dévolution ci-dessus, en 1858 l'abbé Boudant écrit que ce sont « 30 sols de redevance par an et une poule, qui devaient être portés à Saint-Pourçain. Ce droit féodal a été scrupuleusement acquitté jusqu'en 1789 ». Nous n'avons su retrouver trace de cette poule féodale. Mais rappelons que pendant l'ancien régime, et même après, la coutume n'a pas besoin d'être écrite pour rester bien vivante et être scrupuleusement respectée. Le muguet du premier mai est un exemple de coutume d'ancien régime non écrite et cependant toujours vivante 450 ans plus tard. Cette dernière fut instaurée le 1^{er} mai 1561 par le roi de France Charles IX.

Le 09 juillet 1762 le sieur Chartier devient donc propriétaire légal de tout l'emplacement de l'ancien château, large fossé compris. Sur cette surface proche d'un hectare (*environ deux arpents*) se trouve l'église paroissiale entourée du cimetière. L'espace est concédé "*sans néanmoins gêner ny interrompre le cours ordinaire (des eaux de la fontaine) ny préjudicier aucunement au publique non plus qu'à l'église, au cimetière d'icelle, ny à leurs accès*". Le propriétaire conserve donc le droit de faire transiter les eaux de la fontaine par sa propriété. L'unique restriction sur le domaine concédé est un droit inaliénable de passage et le placement hors propriété, de facto, de l'église et du cimetière.

Trente sept ans plus tard, le 02 novembre 1789, l'Assemblée Constituante décrète la nationalisation de tous les biens du clergé puis attribue ces biens spoliés aux communes sur lesquelles ils se trouvaient. L'église qui s'effondrera en 1804 et le cimetière attenant deviennent officiellement propriété de la commune. Mais se pose le problème des limites de propriétés. Jacques Gilbert Chartier considère que tout lui appartient excepté le bâtiment ecclésial et son cimetière, assujettis tous deux d'un droit de passage. La municipalité considère quant à elle que l'espace où se trouve l'église et le cimetière lui appartient en totalité jusqu'au mur d'enceinte du château enclosant cet espace. Et qu'en sus le terrain affecté du droit inaliénable de passage est de fait un chemin communal depuis fort longtemps, et donc qu'il appartient aussi à la commune.

S'en suit presque un demi siècle de contentieux. En mars 1805 Chartier démolit le mur extérieur du cimetière afin d'utiliser les pierres à un autre usage. Les autorités dressent procès verbal. Chartier étête un arbre et prélève des pierres de taille de murs effondrés pour améliorer son habitation. Deux mois plus tard la municipalité se propose d'attaquer en justice pour tous les faits précédents. En avril 1806 Chartier tronçonne une douzaine d'ormeaux situés en bordure du chemin conduisant à l'église et au cimetière et qu'il considère comme les siens puisque le droit de passage n'est pas entravé. La municipalité dresse procès verbal considérant que ces arbres en bordure de chemin sont des biens communaux. Quinze jours plus tard des poursuites à l'encontre de Chartier sont envisagées. Puis, curieusement, après juin 1806, les comptes rendus des conseils municipaux sont silencieux sur ces problèmes de propriété. Il semble qu'un arrangement à l'amiable ait eu lieu. La moitié méridionale de l'emplacement de l'ancien château et tout le fossé entourant la forteresse restent propriété de Jacques Gilbert Chartier. Et la moitié septentrionale du tertre contenant l'église et le cimetière assortis d'un passage public sont propriété communale avec limite cadastrale parfaitement définie entre les deux propriétés. Ce conflit apaisé il fut conseiller municipal. Bien qu'élu lors du scrutin de l'automne 1831, il démissionna de son poste le 30 novembre pour une raison inconnue. Lors

des élections suivantes il fut élu de nouveau membre du conseil municipal par les ussellois.

Cependant l'antinomie entre l'ancienne conception des droits inaliénables (Chartier) et la nouvelle conception jacobine portée par le maire (Verd) persistait. Pour la municipalité les eaux publiques étaient partie intégrante et inaliénable de la propriété communale. Elle n'admettait toujours pas que les eaux de la fontaine du village, en vertu d'un droit d'ancien régime, puissent encore transiter par une propriété privée grâce à un vieil acte notarié. Toutes les occasions furent bonnes de part et d'autre pour mettre légalement en difficultés l'adversaire épidermique. Il serait trop long d'en exposer toutes les péripéties. Au bout de nombreuses années le maire finit par obtenir du préfet de l'Allier un arrêté du 12 décembre 1837 déclarant Chartier légalement démissionnaire du conseil municipal. Il a alors 65 ans. Puis quelques temps plus tard le droit de faire transiter les eaux de la fontaine par sa propriété lui fut ôté avec le comblement par décret municipal de la rigole couverte de pierres plates qui permettait ce transit, et l'ouverture d'un nouveau cours intégralement sur la place publique de la fontaine.
